



MAIRIE DE FREMECOURT

Département du Val d'Oise
Canton de Pontoise
Rue du Four – 95830 FREMECOURT
Tél : 01-34-66-62-84
Mail : mairiefremecourt@orange.fr

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 14 janvier 2022

Sous la présidence de BALAN Stéphane, Maire de Frémécourt.

Membres présents : GILLES José, BAHRI Joëlle, ROSIER Claude-Bernard, BOURRAT Marie-Pierre, RIMBERT Gwénaëlle, MARTEAU Daniel, ELICHABE Sandrine, VIGNON Richard, CASTELLARNAU Sandrine, ZAMIA Eric, BOUDJLAL Marie-Line.

Absents excusés : CROCHARD Bruno donne procuration à BALAN Stéphane, JOLLY Philippe donne procuration à ROSIER Claude-Bernard, VIGNON Richard.

Secrétaire de séance : GILLES José

La séance est ouverte à 20 h 43, le quorum étant atteint.

Lecture est faite de l'ordre du jour.

1) APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04/11/2021

Ce procès-verbal du 4 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité des personnes présentes et représentées.

2) AUTORISATION DE DEPENSE AVANT VOTE DU BUDGET 2022

Conformément à l'article L-1612-1 du CGCT et en attendant le vote du budget primitif 2022, M. le maire sollicite l'autorisation du Conseil municipal afin de pouvoir engager les dépenses d'investissement nécessaires dans la limite du quart de celles prévues au budget précédent,

comme c'est l'usage et pour permettre le bon fonctionnement des services communaux. Cette autorisation est accordée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

3) DEPASSEMENT DE BUDGET CHAPITRE 16 / EXERCICE 2021

Le remboursement d'un reliquat de crédit a entraîné fin 2021 un dépassement de 20,84 euros du montant alloué au chapitre 16 du budget communal. M. le maire sollicite par conséquent le transfert de 30 euros du compte 2128 au compte 1641 afin de régulariser la situation, ce que le Conseil accepte à l'unanimité des membres présents ou représentés.

4) TEMPS DE TRAVAIL ANNUEL DE 1607 heures

La loi 2019-828 du 6 août 2019 prévoit dans son article 47 que les collectivités locales doivent impérativement appliquer, sans aucune dérogation, et à compter du 1^{er} janvier 2022, la loi 2001-2 du 3 janvier 2001, qui fixe à 1607 heures au minimum le temps de travail annuel des employés communaux à plein temps, à raison de 35 heures par semaine.

M. le maire expose au Conseil municipal que tous les employés communaux à plein temps (Secrétaire, personnel au service de l'école et du périscolaire, employé polyvalent) ont des contrats de travail de 35 heures hebdomadaires, éventuellement modulées sur l'année (employé polyvalent) et que rien ne s'oppose à ce qu'ils fassent 1607 heures annuelles après déduction des congés et jours de repos auxquels ils ont droit.

Le Conseil municipal approuve donc l'application de cette règle des 1607 heures, par 12 voix pour et 3 abstentions (J. BAHRI, M.-P. BOURRAT, D. MARTEAU)

5) CURAGES ET BUSAGES DE FOSSES

M. le maire expose au Conseil municipal la nécessité de curer la mare épicière (en bas du village), qui peine à recueillir les eaux qui descendent de la rue de Cléry, le fossé qui longe sur la gauche la voie communale n°3 descendant vers la D28, qui déborde régulièrement, ainsi que la nécessité de buser la sente de Trécon (Chemin rural n°19), qui a été ravivée par l'écoulement des eaux de pluie en direction de la mare éponyme. Des devis ont été demandés à 3 entrepreneurs des environs. Il s'avère qu'au final le moins cher est celui de M. CANDELARIA, qui a en outre l'avantage de résider dans la commune ce qui devrait l'amener à faire les choses on

ne peut plus sérieusement. Le Conseil approuve donc le choix de M. CANDELARIA pour ces travaux, pour un montant de 17.838,96 euros TTC.

6) ARRETE CONTRE LE DEMARCHAGE ET LE COLPORTAGE

Il existe sur la commune un arrêté pris en 2017 contre le démarchage à domicile. M. le maire, suite à des réclamations d'administrés, souhaite l'étendre au colportage. Les démarcheurs et colporteurs devront demander l'autorisation à la mairie avant de procéder, sous peine d'une amende de 2^e classe. La gendarmerie s'est dite disposée à intervenir en cas d'appel.

Le Conseil approuve ce nouvel arrêté à prendre.

7) INSTALLATION DE RUCHES

Plusieurs membres du Conseil ayant suggéré l'installation de ruches sur le terrain communal W-9, des démarches ont été faites auprès de trois organismes, mais vu les coûts engendrés et les faibles retombées, le Conseil a préféré renoncer à l'unanimité à cette proposition.

8) CONTRAT DE RELANCE DU LOGEMENT SOCIAL

Le gouvernement ayant décidé de relancer le logement social, la préfecture du Val d'Oise a sollicité la Communauté de commune CCVC afin qu'elle étudie la création sur l'ensemble de son territoire d'un total de 140 logements. La commune de Frémécourt a donc été sollicitée, mais le Conseil ne peut que constater que la commune ne dispose d'aucun bâtiment ni terrain susceptibles d'accueillir des logements sociaux. Elle ne peut donc pas contribuer à l'effort demandé.

9) ENFOUISSEMENT DES RESEAUX ELECTRIQUES DE LA D-915

Une étude a été menée par le Syndicat d'Electricité (SIERC) concernant l'enfouissement des réseaux électriques le long de la D-915 dans sa traversée de Frémécourt. Cet enfouissement permettrait en même temps de créer des fourreaux pour le passage de la fibre optique, les riverains n'étant actuellement pas éligibles. Les travaux, sans remplacement des candélabres, monteraient à 128.270,41 euros TTC, dont 30 % à la charge de la commune et le reste financé par le SIERC.

La commune est tout à fait disposée à faire ces travaux, mais eu égard à son engagement fort dans un Contrat rural avec le département et la région, et les coûts et avances de fonds qui pourraient en résulter cette

année, le Conseil donne à l'unanimité son accord de principe mais sollicite le report de l'opération en attendant l'issue du Contrat rural.

10) QUESTIONS DIVERSES

a) Stationnement rue de Cléry

Une douzaine de véhicules au moins ont été verbalisés récemment par le Gendarmerie dans la rue de Cléry, pour stationnement sur le trottoir, suite à une réclamation d'origine inconnue. Il est donc rappelé que légalement les véhicules doivent stationner sur la chaussée, en limite du trottoir ; mais vue l'étroitesse de la rue par endroits et vu le marquage pour les piétons, force est de reconnaître que ce n'est pas si simple ! Une étude va être menée afin d'essayer de rationaliser le stationnement tout en facilitant le passage des bus.

b) Syndicats extérieurs

Une réunion a eu lieu au Syndicat des Eaux mais en l'absence de R. VIGNON, le compte-rendu en fait défaut.

E. ZAMIA signale qu'une réunion a eu lieu également au Syndicat des ordures ménagères (SMIRTOM) avec vote du budget. Le syndicat prévoit toujours de proposer aux habitants des bacs à compost subventionnés par le SMIRTOM et le PNR du Vexin.

M.-P. BOURRAT a assisté à une réunion à distance concernant l'aérodrome de Cormeilles. Mais vu les difficultés techniques et la confusion, la réunion a été écourtée et reportée à une date ultérieure.

c) Projets divers en cours et à venir

Le Contrat rural est a priori en bonne voie et devrait passer en commissions à la région puis au département fin janvier / début février.

Un réseau de Biométhane reliant Lierville à Cergy-Pontoise est en cours de création par GRDF. La conduite principale devrait contourner Frémécourt et Cormeilles, en longeant la voie communale N°3 jusqu'à la mare épicière avant d'emprunter le chemin de Chars à Pontoise (CR-02). En plus de la modeste indemnité d'occupation du sol proposée par GRDF, M. le maire a sollicité et obtenu la remise en état de ce chemin passant derrière la mairie, afin de le rendre praticable. Le Conseil attire l'attention de M. le maire sur les dégâts que les engins agricoles pourraient occasionner

rapidement sur ce chemin et sur la nécessité de mettre en place une structure et un revêtement très résistants.

Le sol de la salle polyvalente part en morceaux et il est devenu urgent de le refaire. La commission travaux va demander des devis.

La porte principale de l'église a été condamnée car elle frotte de plus en plus par terre et il est devenu très difficile de la manœuvrer. Il semble que les gonds soient en passe de s'arracher d'un côté. Des entrepreneurs vont être sollicités afin d'y remédier car un enterrement peut survenir à tout moment.

La toiture de l'église a besoin d'un gros nettoyage et quelques tuiles cassées doivent être remplacées. Un devis a été demandé et un autre est en attente.

L'aménagement du terrain de Pétanque entrepris par J. GILLES avec l'aide d'E. ZAMIA et de l'employé communal sur l'ancien court de tennis est en bonne voie. Le terrain a été défriché et pourra être préparé au printemps. Il est souhaitable d'abattre plusieurs énormes sapins qui bordent ce terrain car ils font trop d'ombre et laissent tomber beaucoup de débris.

C.-B. ROSIER et D. MARTEAU sont en passe de terminer et poser les garde-corps pour les fenêtres de la maison communale.

M.-P. BOURRAT demande s'il serait possible d'installer un thermostat programmable à l'école afin de faire des économies de chauffage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 20.